

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2025

COMMUNE DE CHENIERES

La réunion a débuté le 18 février 2025 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur RAULLET Richard.

Membres présents :

Madame BECQUER Nadine
Madame DE OLIVEIRA Hélène
Madame DOUCET Elodie
Monsieur GABRIELLI Arnaud
Monsieur GASPAROTTO Claude
Madame MORILLON Valérie
Monsieur PELLETIER Patrick
Monsieur RAULLET Richard

Membres absents représentés :

Madame CAPRACCI Camille Pouvoir donné à Mme BECQUER Nadine
Monsieur PIERRET Jérôme Pouvoir donné à M RAULLET Richard

Membres absents :

Monsieur COLLIGNON Gérard

Secrétaire de séance : Madame DOUCET Elodie

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 01_2025 - Acquisitions de parcelles
- 02_2025 - Demande de Subvention : Fonds de soutien
- 03_2025 - Demande de subvention : Fonds de concours 2024
- 04_2025 - Demande de subvention : Fonds de concours 2025
- 05_2025 - Création Contrat de travail NT à temps non complet
- 06_2025 - Modification Règlement Intérieur Cantine / Garderie de Chenières
- 07_2025 - Convention déneigement
- 08_2025 - Changement de statuts - Nom de collectivité Grand Longwy Agglomération
- 09_2025 - Ouverture anticipé des crédits d'investissements
- Questions diverses

01_2025 - Acquisitions de parcelles
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 Février 2020,

CONSIDERANT les différents projets envisagés par la Commune, tel qu'un local technique communal sur la parcelle AB99 contenant déjà un poteau incendie, une Maison d'Assistante Maternelle sur la parcelle AB 247 et AB249 et l'aménagement intérieur du

Bachot, il apparaît opportun et d'intérêt général de se porter acquéreur des parcelles cadastrées suivantes : AB 99, AB247, AB249, AB151, AB150, AB134, AB149, AB 161, AC138, AC005 et AC006,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus,

AUTORISE Mr le Maire, à signer tous les actes préalables consécutifs à ces acquisitions

10 voix pour

02_2025 - Demande de Subvention : Fonds de soutien

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 Juin 2014 adoptant les modalités d'octroi du fonds de Concours et de Soutien aux communes membres,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31 Mars 2022 qui renouvelle les dispositifs du Fonds de concours et Fonds de soutien et adopte le nouveau règlement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet ci-dessous :

-Aménagement d'une zone de loisirs intergénérationnelle en complément de l'existante : 99345 € HT

SOLLICITE une subvention auprès du Grand Longwy au titre du Fonds de soutien

CHARGE Mr le Maire de déposer un dossier de demande de subvention pour le fond de soutien composé des pièces demandées.

10 voix pour

03_2025 - Demande de subvention : Fonds de concours 2024

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 Juin 2014 adoptant les modalités d'octroi du fonds de Concours et de Soutien aux communes membres,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31 Mars 2022 qui renouvelle les dispositifs du Fonds de concours et Fonds de soutien et adopte le nouveau règlement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet ci-dessous :

-Aménagement d'une zone de loisirs intergénérationnelle en complément de l'existante : 99345€ HT

SOLLICITE une subvention auprès du Grand Longwy Agglomération au titre du Fonds de Concours 2024, comme suit :

Fonds de Concours 2024 : 15000€

CHARGE Mr le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours 2024 composé des pièces demandées.

10 voix pour

04_2025 - Demande de subvention : Fonds de concours 2025

Objet : Demande de subvention : Fonds de concours 2025
N° de délibération : 04_2025

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 Juin 2014 adoptant les modalités d'octroi du fonds de Concours et de Soutien aux communes membres,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31 Mars 2022 qui renouvelle les dispositifs du Fonds de concours et Fonds de soutien et adopte le nouveau règlement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet ci-dessous :

-Aménagement appartements communaux : 113891€ HT

- **SOVILLA : 96000€ HT**
- **FB Millimètre : 8999.25€ HT**
- **MARIOTTI : 8892€ HT**

SOLLICITE une subvention auprès du Grand Longwy Agglomération au titre du Fonds de Concours 2025, comme suit :

Fonds de Concours 2025 : 15000€

CHARGE Mr le Maire de déposer un dossier de demande de subvention de Fonds de concours 2025 composé des pièces demandées.

10 voix pour

05_2025 - Création Contrat de travail NT à temps non complet

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un contrat d'adjoint technique NT à temps non complet

L'emploi serait créé pour la période du 20/02/2025 au 22/08/2025.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 19 heures.

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 367 de la fonction publique territoriale.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article L331-1 L 332-13 et L 332-27 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal

DECIDE la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique NT représentant 19 heures par semaine en moyenne pour la période du 20/02/2025 au 22/08/2025.

AUTORISE Le Maire à signer le contrat de travail

PRECISE que cet emploi est doté de la rémunération correspondant à l'indice brut 367 de la fonction publique, que les crédits suffisants sont prévus au budget.

10 voix pour

06_2025 - Modification Règlement Intérieur Cantine / Garderie de Chenières

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune de Chenières offre un service de garderie pour le RPI Laix-Chenières accueillant des enfants de la Petite Section au CM2 de 7h30 à 8h35 et de 16h05 à 18h30.

Une modification sera apportée dans le Règlement Intérieur au paragraphe ACCUEIL GARDERIE Article 3 : Critères d'admissions pour la rentrée 2025-2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la modification apportée au Règlement Intérieur du Service Accueil Garderie/Cantine Scolaire à partir de la rentrée 2025-2026

10 voix pour

07_2025 - Convention déneigement

Considérant la nécessité de faire face aux exigences de l'hiver, en faisant appel à la commune de Haucourt pour le déneigement des voies communales durant l'hiver 2024-2025,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer une convention avec la commune de Haucourt pour le déneigement des voies communales durant l'hiver 2024-2025

10 voix pour

08_2025 - Changement de statuts - Nom de collectivité Grand Longwy Agglomération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Afin de faire correspondre les statuts avec la pratique, il est proposé de modifier le nom de la collectivité actuellement " Grand Longwy Agglomération " depuis la délibération du Conseil Communautaire du 31 Mars 2021 en " Agglomération du Grand Longwy " et de ce fait le logo et les statuts ont été mis à jour.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, vote

POUR : 8

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve la modification du nom de la collectivité et la mise à jour législative des statuts de l'Agglomération du Grand Longwy.

9 voix pour

1 voix contre

09_2025 - Ouverture anticipé des crédits d'investissements

Monsieur le Maire rappelle ci-après les dispositions légales extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en, matière de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif.

« ...jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

En rappelant que le budget 2024 porte un montant de dépenses réelles d'investissement 2024 à 233871.41 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») pour le budget communal,

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement listées ci-après comptabilisées aux imputations comptables suivantes :

- 4957€ euros au compte 2131 opération 1603
- 9899.17€ euros au compte 2131 opération 1606

Soit, un total de 14856.17€ euros, dont le total n'excède par le quart autorisé législativement

PRECISE que tous les crédits portant ces dépenses seront inscrits au budget primitif 2025 suivant les modalités de vote suivantes

Vote au chapitre
Avec « opérations d'équipement »

10 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h15.

Madame DOUCET Elodie
Secrétaire de séance

Monsieur RAULLET Richard,
Maire

